

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 mai 2016
CO 041 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 48
Votants : 45

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Dominique DE CAFFARELLI.

Ont donné pouvoir : Christelle MORBOIS donne pouvoir à Dominique BONNET, André JOURD'HUI donne pouvoir à Jean-François GAILLARD, Paul AUBERT donne pouvoir à Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD donne pouvoir à Marie-Madeleine SOUDAGNE.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Raphaël GAGNEUR, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Dominique PELLIN, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEVRE.

Convocation faite le : 3 mai 2016

Objet : Subvention de fonctionnement à l'Ecole de la Deuxième Chance.

VU les statuts de l'Ecole de la 2^{ème} Chance ;

VU la note de synthèse n°5/17.05.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU l'avis favorable de la Commission Economie-Tourisme, en séance du 3 mai 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente Déléguée à l'Enfance et aux Sports ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE de verser une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1814 €, ainsi que sa cotisation annuelle de membre fondateur d'un montant de 150 € environ ;

2 / PREND ACTE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 ;

3 / AUTORISE le Président ou un Vice-Président en cas d'empêchement à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean François GAILLARD

